

Angers, le 28 février 2020

L'Inspecteur d'académie,  
Directeur académique  
des services de l'Éducation nationale  
de Maine-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs  
Les directeurs d'écoles privées  
S/c D.D.E.C  
CPI : IEN de circonscription

Division des élèves et du 2<sup>nd</sup> degré  
Service des élèves et de la scolarité  
Ingrid PERRAULT

**Dossier suivi par**

Angela LICOIS  
02 41 74 34 70

[service\\_eleves49@ac-nantes.fr](mailto:service_eleves49@ac-nantes.fr)

Cité Administrative  
15 bis rue Dupetit-Thouars  
49047 ANGERS Cedex

<http://www.dsden.49.ac-nantes.fr/>

Objet : Procédure relative à l'entrée en classe de 6<sup>ème</sup> de collège

Réf. : Code de l'éducation articles D211-11, L311-7, D321-6, D321-8  
P.J. : 2 Annexes

Mesdames, Messieurs les directeurs d'écoles privées,

A) L'affectation en 6<sup>ème</sup> dans un collège public

L'affectation en 6<sup>ème</sup> pour la rentrée 2020 se fait par l'intermédiaire du logiciel national d'aide à la gestion de l'affectation AFFELNET 6<sup>ème</sup>. Les données de la base élèves 1<sup>er</sup> degré des écoles privées sont intégrées dans AFFELNET 6<sup>ème</sup> ce qui permet la récupération automatique des informations sur l'élève et sa famille, pour ceux qui feront une demande d'affectation dans un collège public.

1) Principe

Le service des élèves et de la scolarité de la direction académique de Maine-et-Loire va vous adresser par voie numérique les volets 1 et 2 issus du logiciel de gestion AFFELNET 6<sup>ème</sup>. Les volets 1 et 2 seront à remettre, par vos soins, aux familles qui souhaitent inscrire leurs enfants (**y compris les élèves de classe Ulis école**) dans un collège public du département.

Volet 1 :

La famille renseigne la langue vivante étudiée à l'école et l'adresse de l'élève à la rentrée 2020. En cas de changement d'adresse, joindre le justificatif du nouveau lieu de résidence de l'élève au 1<sup>er</sup> septembre 2020 :

- \* facture datant de moins de trois mois, d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone – y compris de téléphone mobile –
- \* avis d'imposition ou certificat de non imposition,
- \* quittance d'assurance – incendie, risques locatifs ou responsabilité civile pour le logement -
- \* titre de propriété ou quittance de loyer

(cf Arrêté N° INTS1321442A du 26 juillet 2013 instituant le CERFA 06 22 août 2013)

**Leur véracité engage la responsabilité des responsables légaux.**

**Volet 2 :**

La famille précise si elle souhaite inscrire son enfant dans un collège public de Maine-et-Loire, la classe de sixième, la ou les langues vivantes demandées et dans le cadre d'une demande de dérogation, le collège souhaité.

Le cas particulier de la double sectorisation David-Chevreul :

Le coupon réponse est à remettre aux familles dont l'élève réside sur le double secteur afin qu'elle priorise l'ordre des vœux. Il s'agit d'un ordre de préférence, l'affectation se faisant au regard des capacités d'accueil de ces deux établissements.

**2) Calendrier des opérations**

Distribution des Volets 1 et 2 :

**Entre le 16 et le 20 mars 2020** : distribution aux familles et récupération au fur et à mesure.

Restitution des volets 1 et 2 aux IEN de circonscription :

**Avant le 4 mai 2020** : restitution aux I.E.N de circonscription des fiches de liaison accompagnées des pièces justificatives.

Les secrétariats de circonscription feront la saisie des fiches de liaison via AFFELNET 6<sup>ème</sup> (saisie simplifiée puisque les données ONDE privées basculent dans l'application). Un accusé de réception sera édité pour toute demande de dérogation et sera transmis dans les écoles concernées pour remise aux familles.

**Remarques :**

**Pour les élèves ayant fourni un certificat médical**, motif d'une dérogation, les demandes seront transmises dès réception - sous pli confidentiel - avant le **4 mai 2020** aux I.E.N, lesquels transmettront au médecin conseiller technique de la direction des services départementaux de l'éducation nationale. Celui-ci validera le (s) critère (s) -essentiellement suivi médical important à proximité de l'établissement demandé – avant de les transmettre à la division des élèves et du second degré.

L'inspecteur d'académie

Benoît DECHAMBRE

Annexe 1- Informations aux familles

Annexe 2- Coupon réponse – Double sectorisation David/Chevreul



**INFORMATIONS AUX FAMILLES**  
**dont les enfants sont scolarisés dans une école privée qui**  
**souhaitent une affectation en 6<sup>ème</sup> dans un collège public**  
**Rentrée scolaire 2020-2021**

La procédure d'affectation en 6<sup>ème</sup> est informatisée grâce au logiciel de gestion AFFELNET 6<sup>ème</sup>. Cette application informatique permet un traitement départemental des affectations dans un collège public sur la base des vœux et des demandes de dérogation présentés par les familles.

**Procédure d'affectation en 6<sup>ème</sup> :**

Du 16 au 20 mars 2020, la directrice ou le directeur de l'école où est scolarisé votre enfant vous remettra les volets 1 et 2 de la fiche liaison AFFELNET. Vous devrez les renseigner et les remettre au directeur au plus tôt et en dernier délai avant le 4 mai 2020.

Si l'adresse de la famille relève des 2 collèges de secteur Chevreul et David d'Angers, vous devrez remplir le coupon-réponse et le remettre au directeur de l'école avec le volet 1.

**Dans quel collège votre enfant sera-t-il inscrit ?**

Les élèves admis en classe de 6<sup>ème</sup> sont réglementairement affectés dans le collège de leur secteur, **défini par l'adresse de résidence de l'élève à la rentrée 2020** et non par l'école fréquentée ou le lieu d'exercice professionnel des parents.

Il convient de produire un document justificatif du domicile (facture de moins de trois mois, d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone ; avis d'imposition, quittance d'assurance, titre de propriété). Cf Arrêté N° INTS1321442A du 26 juillet 2013 instituant le CERFA 06 du 22 août 2013.

Si l'élève réside alternativement chez ses deux parents séparés (cas exclusif de la garde alternée), l'élève sera inscrit selon le choix de la famille dans l'un ou l'autre des deux collèges de secteur.

**Il appartient donc aux deux parents de se mettre d'accord sur le collège de secteur demandé.**

**Demande de dérogation**

Au titre de l'assouplissement de la carte scolaire il appartient à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale d'accorder toutes les dérogations en fonction des capacités d'accueil des collèges et selon l'ordre de priorité rappelé dans le tableau ci-dessous

Le fait d'accorder une dérogation à un élève au titre du critère « boursier » n'engage en aucun cas le chef d'établissement qui pilote la procédure des bourses en début de chaque année scolaire.  
J'attire également votre attention sur le fait que l'octroi d'une dérogation n'ouvre pas droit automatiquement au bénéfice d'une subvention pour les transports scolaires.

Toute demande de dérogation pourra être accompagnée d'une lettre de la famille expliquant le ou les motifs de la demande et des pièces justificatives correspondantes.

## Liste des motifs de demande de changement de secteur

MOTIF DE LA DEMANDE	PIÈCE(S) JUSTIFICATIVE(S) À joindre impérativement à cette demande
1) Élève souffrant d'un handicap	Notification de la MDA adressée sous pli cacheté au médecin conseiller technique de la D.S.D.E.N avant le <b>4 mai 2020</b> .
2) Élève nécessitant une prise en charge médicale à proximité de l'établissement souhaité	Certificat du médecin scolaire ou du médecin de ville adressé sous pli cacheté au médecin conseiller technique de la D.S.D.E.N. avant le <b>4 mai 2020</b> .
3) Élève susceptible de devenir boursier en collège (motif social)	Copie du dernier avis d'imposition sur le revenu (année 2019 sur les revenus 2018)
4) Élève dont un frère ou une sœur sera scolarisé dans l'établissement souhaité en septembre 2018	Certificat de scolarité du frère ou de la sœur scolarisé(e) en 2019/2020 dans le collège sollicité ( <b>dans une autre classe que la 3<sup>ème</sup></b> )
5) Élève dont le domicile est situé en limite du secteur de l'établissement souhaité	Un seul justificatif de domicile est nécessaire, parmi la liste suivante : Facture datant de moins de trois mois, d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone – y compris de téléphone mobile – Avis d'imposition ou certificat de non imposition, Quittance d'assurance – incendie risques locatifs ou responsabilité civile pour le logement - Titre de propriété ou quittance de loyer
6) Élève demandant à suivre un parcours scolaire particulier Sections sportives scolaires, CHAM, CHAD, CHAT, OLDA, bilangue langues rares anglais/arabe – anglais/chinois	Aucune pièce justificative. Sous réserve des résultats des commissions de recrutement organisées.
7) Autres motifs (convenance personnelle).	Possibilité de joindre un courrier expliquant les motifs

**Vous serez avisé de l'affectation de votre enfant par le chef d'établissement du collège d'accueil à partir du 5 juin 2020.**

Pour compléter votre information, divers documents sont à votre disposition sur le site internet de la DSDEN de Maine-et-Loire. Vous pouvez notamment y consulter la liste des secteurs de recrutement des collèges de Maine-et-Loire.

**AFFECTATION EN 6<sup>ème</sup>  
Des élèves relevant des deux collèges de secteur  
Chevreul et David d'Angers**

Choix des responsables légaux parmi ces deux collèges de secteur

**COUPON-RÉPONSE**

**A REMETTRE AVANT LE 4 MAI 2020 AU DIRECTEUR DE L'ECOLE  
AVEC LE VOLET 1 DE LA FICHE DE LIAISON**

NB : A remplir même en cas de demande de dérogation pour un 2<sup>ème</sup> établissement.

Nous soussignés,

NOM Prénom Responsable 1

---

NOM Prénom Responsable 2

---

Avons bien noté que le lieu de résidence de notre enfant (nom-prénom) : \_\_\_\_\_

Relève bien des deux collèges de secteur Chevreul et David d'Angers.

Nous sommes informés que Monsieur l'Inspecteur d'académie peut affecter notre enfant sur l'un ou l'autre des établissements au regard des capacités d'accueil mais souhaitons vous faire part de notre ordre de préférence :

**ORDRE DE PRÉFÉRENCE :**

Collège de secteur n°1 : \_\_\_\_\_

Collège de secteur n°2 : \_\_\_\_\_

**Si situation de handicap ou de prise en charge médicale de votre enfant, il vous faudra indiquer sur le volet 2 cette information en joignant les documents justificatifs.**

Signature Responsable 1

Signature Responsable 2